



CHOISY



REVISION DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE CHOISY

Fiche d'examen au cas par cas

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature , à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Le formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : - PLU ou carte communale ? - élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Révision du P.L.U. de la commune de Choisy
1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Débat du PADD le 07/03/2019
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	8 juillet 2019

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire de la commune
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	71 route de l'Eglise 74330 CHOISY Te l : 04 50 77 41 56
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui <i>Le SCoT du Bassin Annécien approuvé le 26/02/2014</i>	<i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui <i>Le territoire de Choisy est couvert par un PLU, approuvé en mars 2010, qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</i>	<i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	<i>1 558 habitants en 2015 (population municipale)</i>
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	<i>16 km²</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<i>Non concerné (révision générale)</i>
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du	Cf annexe 4

plan en vigueur ou du projet

Plan Local d'Urbanisme		
Zones du PLU	Valeurs absolues (ha) PLU révisé – modification 1	% du territoire couvert par le PLU appel PLU révisé pour mémoire
U	45,52 (mod 1 : 46,37)	2,76%
Uv	6,04	0,36%
Uai	36,54 (mod 1 : 37,78)	2,21%
Ue	2,36	0,14%
TOTAL Zone "U"	90,46 ha (mod 1 : 92,55)	5,47%
1AU	2,37 (RS1 : 2,85)	0,14%
2AU	12,72 (mod 1 : 10,64) (RS1 : 12,26)	0,77%
TOTAL Zone "AU"	15,09 ha (mod 1 : 13,01) (RS 1 : 15,11)	0,91%
A	806,64 (mod 1 : 802,62)	48,86%
Ap	216,36 (mod1 :214,95) (RS1 : 216,18)	13,10%
Ab	(mod 1 : 17,32)	
TOTAL Zone "A"	1023 ha (mod 1:1034,89)(RS1:1022,82)	61,96%
N	469 (mod 1 : 337,9) (RS1 : 468,96)	28,40%
Nb	12,72 (mod 1 : 0,8)	0,77%
Nc	7,42	0,45%
Nh devenu Ns	26,17 (mod 1 : 4,55)	1,59%
Ns1	(mod : 152,55)	
Nis	2,81 (mod 1 : 2,99)	0,17%
Nrc	3,37	0,20%
Nrd	0,69	0,04%
Ne	RS1 : 0,17	
TOTAL Zone "N"	522,18 ha (mod1 : 510,27) (RS1 : 522,31)	31,62%
TOTAL PLU	1650,72 ha	100%
dont EBC	313 ha (RS1 : supprimé 150 m2 soit 312,85)	18,96%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

ANNEXE 3 : PADD DU PLU

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe 2 à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?
 - Être en capacité d'accueillir 300 habitants supplémentaires sur 2018-2030, soit 140 logements pour tenir aussi compte du desserrement des ménages.
 - Offrir du foncier économique pour les deux artisans locaux qui ne peuvent plus évoluer sur leur site actuel du fait de la proximité des habitations (extension de la zone Ux de 5000m2).
 - Le développement des équipements reste relativement modeste au regard de la position de la commune dans l'armature du SCoT. Les secteurs Ue reprennent les équipements existants et la réserve foncière du cœur du Chef-lieu

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
------------	------------	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	oui		<ul style="list-style-type: none"> Le projet sera soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le projet d'extension de la zone Ux pour activités économique est soumis à l'accord de la CDNPS.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	OUI		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		NON	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		Communauté de Communes Fier et Usse

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Non concerné (révision générale)

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet																	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez) 																
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :																	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Augmentation de la population</p> <table border="1"> <caption>Population Growth Data</caption> <thead> <tr> <th>Year</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1970</td><td>524</td></tr> <tr><td>1980</td><td>767</td></tr> <tr><td>1990</td><td>1068</td></tr> <tr><td>2000</td><td>1365</td></tr> <tr><td>2010</td><td>1562</td></tr> <tr><td>2020</td><td>1630</td></tr> </tbody> </table>	Year	Population	1970	524	1980	767	1990	1068	2000	1365	2010	1562	2020	1630		
Year	Population																
1970	524																
1980	767																
1990	1068																
2000	1365																
2010	1562																
2020	1630																
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SCÉNARIO RETENU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(suite à l'arrivée de l'assainissement collectif)</td> <td>1,25%</td> </tr> <tr> <td>Population en 2017</td> <td>1630</td> </tr> <tr> <td>Population en 2030</td> <td>1930</td> </tr> <tr> <td>Apport population 2018-2030</td> <td>+ 300</td> </tr> <tr> <td>Besoin en logements pour pop nouvelle (2,5 personnes par ménage)</td> <td>120</td> </tr> <tr> <td>Décohabitation, logements secondaires, logements vacants, ...</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>150</td> </tr> </tbody> </table>	SCÉNARIO RETENU		(suite à l'arrivée de l'assainissement collectif)	1,25%	Population en 2017	1630	Population en 2030	1930	Apport population 2018-2030	+ 300	Besoin en logements pour pop nouvelle (2,5 personnes par ménage)	120	Décohabitation, logements secondaires, logements vacants, ...	30	TOTAL	150
SCÉNARIO RETENU																	
(suite à l'arrivée de l'assainissement collectif)	1,25%																
Population en 2017	1630																
Population en 2030	1930																
Apport population 2018-2030	+ 300																
Besoin en logements pour pop nouvelle (2,5 personnes par ménage)	120																
Décohabitation, logements secondaires, logements vacants, ...	30																
TOTAL	150																

Rappel PADD : environ 150 logements à produire

COLLECTIF	INTERMÉDIAIRE (INDIVIDUEL GROUPE)	INDIVIDUEL PUR
35 %	30 %	35 %

Répartition de la production future entre les différentes typologie bâties (environ)

Depuis l'élaboration du PADD (mi-2017), environ 15 logements ont été autorisés, ainsi le solde de production de logements est estimé à environ 135.

	COLLECTIF	INTERMÉDIAIRE	INDIVIDUEL PUR
OAP n°1		10	
OAP n°2	30		
OAP n°3		20	
OAP n°4			12
ER logement social	12		
Autres dents-creuses			35**
Autres réhabilitations	6*	9*	
TOTAL	42 + 6* (35%)	30 + 9* (30%)	12 + 35** (35%)

travail

- Production de logement fortement conditionnée aux possibilités d'assainissement :
 - *création de logement supplémentaire très compliquée dans les réhabilitations (assainissement individuel).
 - **environ 5,50ha de dents-creuses (rétention 1/3 soit 3,50ha opérationnels) mais faibles possibilités d'assainissement sur une partie du territoire même à 10 logts/ha.

Seules les OAP n°2, n°3 et n°4 sont en extensif, pour un total d'environ 2,15ha.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

43 logements vacants en 2015 soit 6,2% du parc de logements

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Secteur à OAP : pas de rétention foncière mais mise en place d'une zone 2AU à mobiliser uniquement si rétention foncière observée.

Dents-creuses : environ 5,50ha de dents-creuses (rétention 1/3 soit 3,50ha opérationnels) mais faibles possibilités d'assainissement sur une partie du territoire même à 10 logts/ha.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Environ 1ha de zone 2AU au Chef-lieu, reclassée 1AUh au projet de PLU (OAP n°3)

Environ 0,50 ha de zone 2AU aux Bourgeois, reclassée 1AUh au projet de PLU (OAP n°4)

Environ 0,50 ha de zone A à proximité du hameau de Very, reclassée Ux au projet de PLU.

Environ 1,10 ha de zone 2AU constituant des dents-creuses « gelées » au PLU de 2008 dans l'attente de l'assainissement et reclassées en Uh au projet de PLU puisque aujourd'hui desservies.

Quelle sera la surface moyenne par

70-75 m2 pour l'habitat collectif

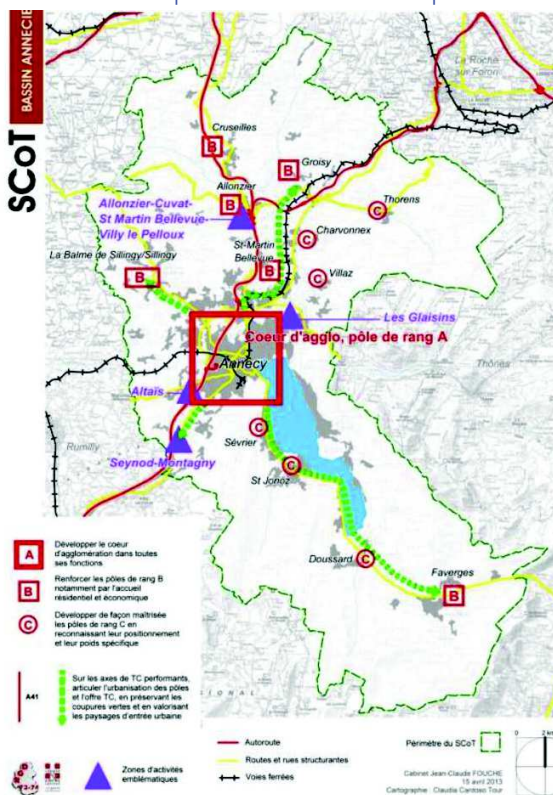
logement ?	90-100 m2 pour l'habitat individuel
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?</p> <p>Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>	<p>La mise en place d'OAP avec des objectifs de densité.</p> <p>Le projet a recherché à répartir les logements prioritairement dans l'enveloppe urbaine et ponctuellement en extensif dans els deux pôles de développement identifiés (Chef-lieu, hameau des Bourgeois).</p>
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déjà décrit. 2. Collectif 35%, individuel groupé 30%, individuel « pur » 35% 3. Simplification des règles pour les réhabilitations 4. Pas de phasage pour les zones 1AU puisque limitées aux seuls besoins du projet. 5. 20 logements/ha (application du SCoT) 6. Non concernée
<p>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</p>	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?</p> <p>S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p>Non concerné</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p>	<p>Une petite zone artisanale vers le hameau de Very (zone Ux). Elle présente une surface d'environ 1,50ha, avec une extension possible de 0,50 ha.</p>

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Le SCoT identifie quatre zones emblématiques :



Le site des Glaisins, d'Allonzier et du Parc Altais sont des sites existants.
Les sites de Seynod-Montagny et d'Allonzier-Cuvat sont en projet.

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ?
Si non, prévoit-il un phasage ?
Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Le PLU prévoit l'urbanisation de 0,50ha en zone Ux pour relocaliser deux entreprises artisanales locales.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

Non concerné

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Oui

Non

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

<i>intercommunales</i>			
Des espaces agricoles ?	Oui		OAP n°2, n°3 et n°4 : prairies permanentes Zone Ux : autre prairie temporaire de 5 ans ou moins
Des espaces boisés ?		NON	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		NON	Non concerné
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	OUI		La commune de Choisy est concernée par les périmètres de ZNIEFF de type 1 du crêt Pétetet et du marais de la clef des Faux et de ZNIEFF de type 2 des chaînons de la Mandallaz et de la montagne d'Age. Le projet de PLU a classé en zone naturelle et agricole le périmètre de la ZNIEFF de type 2. Le projet de PLU a classé en zone naturelle Ns et Nzh les espaces naturels des deux ZNIEFF de type 1 (hors secteurs bâtis). En n'autorisant aucun aménagement, le règlement des zones Nzh et Ns préserve les réservoirs de biodiversité que sont les ZNIEFF de type 1.


Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataraviv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	OUI		La commune de Choisy est concernée par les périmètres d'APPB des zones humides de la Clef des Faux et de vers Nantafond, ainsi que les ravins du Crêt Pétetet et des Contamines. Le projet de PLU a classé en zone naturelle Ns et Nzh les périmètres de ces APPB. En n'autorisant aucun aménagement, le règlement des zones Nzh et Ns préserve ces deux réservoirs de biodiversité.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	OUI		L'inventaire départemental des zones humides répertorie 11 groupes de zones humides disséminées sur le territoire communal. Leur périmètre est classé en zone naturelle Nzh, avec un règlement spécifique permettant de les protéger.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	OUI		Les Usses et ses affluents, excepté le ruisseau de Saint-Pierre, sont en liste 1 de l'arrêté n° 13-251 du 19 juillet 2013. La commune de Choisy, est traversée par plusieurs affluents des Usses.
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	OUI		La trame écologique du SCOT du bassin annecien identifie une continuité écologique en bordure sud du territoire communal et en limite ouest, via les réservoirs de biodiversité du Crêt Pétetet et du Crêt Châtelard. La Mandallaz constitue également une continuité écologique. Les secteurs concernés par les continuités écologiques sont repérés au règlement graphique du projet de PLU au titre de l'article L151-23 du CU et l'OAP thématique C Milieux naturels et Continuités écologiques encadre les constructions et aménagements autorisés.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataraviv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	OUI		Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique souligne la présence d'un corridor fuseau à restaurer au sud du territoire communal. Les secteurs concernés par les continuités écologiques sont repérés au règlement graphique du projet de PLU au titre de l'article L151-23 du CU et l'OAP thématique C Milieux naturels et Continuités écologiques encadre les constructions et aménagements autorisés.
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet,</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

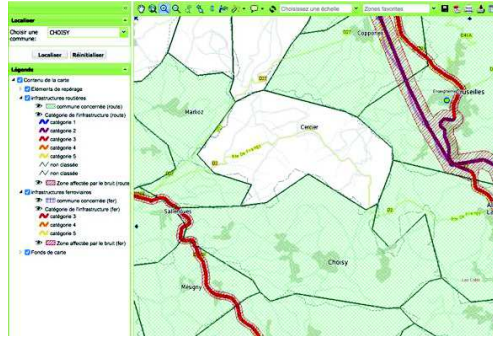
éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales			
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		NON	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		NON	
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	OUI		Les périmètres de protection des captages sont établis et rendus officiels par la DUP. Les périmètres de protection de captage doivent être protégés conformément à la DUP. La mise en place de protections physiques sur le site du captage du Creux du Chêne n'est pas effective.
Autres captages prioritaires ?	/	NON	/
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		Les ressources en eau potable alimentant totalement la commune proviennent : <ul style="list-style-type: none"> • du captage du Buidon • du captage du Creux du Chêne.

			<i>Ces 2 ressources propres à la commune permettent d'alimenter entièrement la commune.</i>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>	OUI		<p>Les principaux secteurs de développement sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le SILA prend à sa charge la construction, l'entretien, la réhabilitation et l'exploitation des collecteurs EU et stations d'épuration de son territoire. Dans les zones raccordées au réseau collectif d'assainissement, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation.</p> <p>Les autres secteurs de la commune (non raccordés) ont un développement limité dans l'enveloppe urbaine (frange Est de la commune) ou sont en A.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?</p>	OUI		<p>Le règlement du PLU impose des ouvrages de rétention pour les projets de constructions, ainsi qu'un pourcentage important d'espaces perméables à conserver dans le cadre des projets.</p>
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.7 Sols et sous-sol			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		NON	
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>		NON	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>	Oui		<p>carrière d'Avrenay (classée Nc au projet de PLU) avec possibilité d'extension (sous réserve d'une autorisation indépendante du PLU)</p> 
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.8 Risques et nuisances			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>

Risques ou aléas naturels ?	OUI		Mouvement de terrain Séisme Zone de sismicité : 4 Transport de marchandises dangereuses.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	NON		
Nuisances ?	NON		
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	NON		
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	OUI		<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p><i>Lignes interurbaines LIHSA</i></p>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		NON	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	

Complétez si nécessaire			
-------------------------	--	--	--

1. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	Annexe 3
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	o	Annexe 4
Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	o	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	o
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Annexe 2 : délibération de prescription
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	Annexe 5a : OAP Annexe 5b : règlement écrit Annexe 5c : règlement graphique

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :

NOM

PRENOM